

VIVRE À COURPIÈRE

Journal de la Ville de

N° 25/2020 Semaine du 25 juin au 2 juillet 2020

La Mairie fermera exceptionnellement
le jeudi 25 juin 2020 à 17h00

● ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 28 JUIN 2020

Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h,
Il se tiendra dans les bureaux de vote installés dans la salle Jean Couzon de l'Espace
Coubertin.

Pour protéger et rassurer les électeurs et les membres des bureaux de vote, toutes les obligations sanitaires seront appliquées dans les bureaux de vote :

- Les locaux et le matériel seront désinfectés avant et après le scrutin.
- **Le port du masque (soit « grand public », soit chirurgical) sera OBLIGATOIRE** dès l'entrée dans l'espace Coubertin. Les électeurs qui en seraient dépourvus pourront bénéficier, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un masque sanitaire jetable.
- Le lavage des mains dans les sanitaires ou la désinfection avec une solution hydroalcoolique est fortement recommandé à l'entrée, comme à la sortie des bureaux de vote.
- **Organisation d'une file d'attente « prioritaire »** prévue à l'entrée de l'Espace Coubertin pour les personnes âgées ou vulnérables, afin qu'elles puissent accéder au bureau de vote en priorité.
- Un sens de circulation sera matérialisé au sol par des fléchages, qu'il conviendra de respecter.
- Les personnes qui concourent aux opérations électorales (assesseurs, scrutateurs...) seront équipées de masques chirurgicaux et de visières. Par ailleurs, des parois de protection en plexi glass seront installées sur les tables de vote.
- **Limitation à 3 électeurs présents simultanément dans chaque bureau de vote.**
- Organisation de la file d'attente par un marquage au sol.
- La distanciation physique d'un mètre en chaque électeur devra être scrupuleusement respectée, dans toute la structure.
- Nettoyage régulier des surfaces de contact : tables, isolements, stylos...
- Vous êtes invité à apporter votre propre stylo pour élarger la liste.
- Afin d'éviter les files d'attente, il est recommandé aux électeurs de venir en dehors des pics d'affluence (qui sont habituellement : ouverture des bureaux, fin de matinée, et à partir de 16h).
- Le nombre de personnes assistant au dépouillement doit être limité.

Les résultats du scrutin seront affichés dimanche soir, après la proclamation des résultats, sur les portes d'entrée de la mairie, de l'Espace Coubertin et annoncés sur le site internet <http://ville-courpiere.fr/pages/index.php> et la page Facebook de la ville de Courpière <https://www.facebook.com/villedecourpiere/>

Vous ne pourrez pas vous rendre aux urnes dimanche et souhaitez faire une demande de procuration ?

Le gouvernement a mis en place des mesures de simplification des démarches, notamment pour les procurations, en raison de la situation sanitaire.

Le plafond des procurations détenues par un même mandataire pour le scrutin du 28 juin est augmenté à 2, les 2 pouvant être établies en France.

Nota Bene : Les procurations établies en vue du second tour initialement prévu le 22 mars 2020 restent valables pour le second tour du 28 juin. En revanche, les procurations établies pour un an, et qui expiraient avant le 28 juin, ne pourront pas être utilisées le 28 juin, puisqu'elles n'ont pas été établies en vue du second tour.

Les modalités d'établissement des procurations à domicile ont été élargies. Les officiers et agents de police judiciaire habilités à établir les procurations, ou les délégués de ces officiers de police judiciaire, pourront se déplacer à la demande des électeurs qui, en raison de l'épidémie de Covid-19, ne peuvent pas se déplacer devant eux. Cette faculté ne concerne d'ordinaire que les personnes qui sont malades ou qui ont une grave infirmité.

Les électeurs peuvent bénéficier de ce déplacement en saisissant les autorités compétentes par voie postale, par téléphone ou, le cas échéant, par voie électronique. Les électeurs indiquent alors la raison de leur impossibilité de se déplacer. .../...

PERMANENCES MEDECINS :

Les patients doivent composer le 15.

PERMANENCES PHARMACIES :

Pharmacie du Centre à Courpière : dimanche 28 juin 2020

AMBULANCES :

Ambulances Vincent : 04 73 51 23 23

CABINETS INFIRMIERS :

Beaufils – Goncalves – Pélissier – Rigoni :

Tél. : 04 73 53 15 82

Thoury - Berry - Allaire - Jardin : 06 28 32 35 26

Vander Cam : 07 83 34 04 09

Girou Florent : Tél. : 06 28 49 10 57

Chevreaux Mélanie : 07 60 26 41 35

Garnier Frédérique : 06 28 49 10 57 ou 07 60 26 41 35

VETERINAIRES : 04 73 51 29.21 (animaux de ferme). 04.73.53.64.44 (animaux de compagnie, bovins, chevaux).

DEPANNEURS/REMORQUEURS :

Garage FAYET-COMBE SARL 04 73 53 19 13

Tony SUAREZ 04 73 53 04 37 - 06 08 34 86

Garage Flo Flash Auto 04 73 51 01 58

TAXIS :

_DENIS: 04 73 53 00 17/ 06 85 92 71 23

TAXI DID DUPOUX Didier :

06 69 16 96 59 ou 04 73 94 48 10

Taxi LE BERT : 06.29.51.66.16

Taxi VINCENT : 04 73 51 23 23

URGENCES: POMPIERS 18

GENDARMERIE : 04 73 53 00 00 ou 17

Ouverture les mardis et samedis de 8h à 12h.

RAMPE Thiers Dore et Montagne – Antenne de

Courpière – 9 av. de Thiers - Tél : 09 81 46 23 68

Permanences : vendredi de 8h45 à 11h et de

14h30 à 17h. mail : rampecourpiere@cctdm.fr

● **Dans les locaux sociaux** (Face à la Maison des Associations, Place Jean Payre)

MISSION LOCALE : Reprise le vendredi

20 juin, uniquement sur RDV. 06.74.28.85.77

r.gouin@mission-locale-thiers.com

SOLiha (Améliorer l'habitat ancien - subventions

aux propriétaires) place Jean Payre, le 1er jeudi du

mois de 13h à 15h et le 3ème mardi de 10h à 12h. Rdv

obligatoire au 04.73.42.30.80 ou sur le site :

<https://tinyurl.com/solihapig-courpiere>.

ASSISTANTES SOCIALES : Maison des solida-

rités à Thiers 04.73.80.86.40 de 9h à 12h et de 14h à

17h

OPHIS : ☎ 04 73 41 16 16

● **Mairie de Courpière :**

CONCILIATEUR JUDICIAIRE : les 1er et 3ème mer-

credis du mois de 14h30 à 17h sans rdv.

guy.delsescaux@conciliateurdejustice.fr

● **CIMETIERE**

Du 01/10 au 30/04 : ouvert de 8h à 17h

Du 01/05 au 30/09 : ouvert de 8h à 19h30

● **ÉTAT-CIVIL**

Toutes nos condoléances aux familles de :

- Gabrielle PASSEMARD décédée le 14 juin 2020.

● PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire, Christiane SAMSON, reçoit sur rendez-vous.

● PERMANENCES DES ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Philippe CAYRE (vie économique, personnel communal, sécurité) : Vendredi après-midi sur rendez-vous.

Catherine MAZELLIER (vie associative : culture, jeunesse et sports) : après 17h

Mohammed OULABBI (solidarité : personnes âgées, petite enfance et handicapés) : Lundi de 9h30 à 11h20 et Jeudi matin de 9h30 à 11h20

Jeannine SUAREZ (affaires générales : fêtes et cérémonies) : Jeudi de 9h à 12h

Bernard PFEIFFER (urbanisme, travaux) : Mardi de 9h à 12h

Dominique LAFORET (Développement durable, Patrimoine, Tourisme, Communication) : Lundi de 14h30 à 16h30

Marc DELPOSEN, Délégué au numérique reçoit après 16h.

Conseillers municipaux : Boussuge J. Chalus N.

Chassot M. Durand P. El Amrani H. Epeche H.

Gil T. Gosio R. Guillot A. Monteilh S. Sester S.

Vincent I. (sur rendez-vous)

● PERMANENCES DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

André Imberdis, Jean-Luc Privat,

Xavier Gosse, Eric Boissadie,

Elisabeth Pradel, Carole Salgueiro :

les mardis de 10h à 11h30

Tél. : 06 87 51 55 72 ou 07 83 29 53 14

SERVICE ETAT-CIVIL ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC du lundi au vendredi de

8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

En cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, prière de contacter le numéro d'astreinte : 06.30.65.81.64

BIBLIOTHÈQUE

Ouverture le mardi 9h-12h/ 14h-18h

Mercredi et vendredi : 14h - 18h

Samedi 10h-12h

CCAS

lundi, mardi, et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30, le jeudi : 8h30 - 12h30 fermé le mercredi toute la journée

SERVICE DE L'EAU

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

SERVICE URBANISME

Ouverture au public : les mardis toute la journée ainsi que tous les matins (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

DECHETERIE

La déchèterie de Courpière est ouverte du **lundi au samedi**. Horaires : 9h15 à 12h15 et 13h30 à 17h30

ÉLECTIONS MUNICIPALES
2^d TOUR 28 JUIN 2020

#COVID19

Cinq moyens pour faire votre procuration :



**Tribunal
judiciaire**



**Brigade de
gendarmerie**



**Commissariat
de police**



Permanence

Dans un lieu accueillant du public, un officier de police judiciaire ou son délégué recueillera votre procuration (liste des permanences sur le site de votre préfecture).



À domicile

En faisant appel à un officier de police judiciaire ou son délégué, si vous ne pouvez pas la faire en cas d'infirmité physique, maladie ou pour une cause liée au COVID19.



Pour une procuration recueillie à domicile ou dans un lieu accueillant du public, le port du masque est obligatoire pour l'électeur ainsi que pour l'officier de police judiciaire ou son délégué.



Dans le Puy-de-Dôme, les électeurs peuvent effectuer la demande auprès des services de Police et de Gendarmerie.

Gendarmerie :

par téléphone : 04 73 41 39 99

ou par voie électronique à l'adresse :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Contacts/Formulaire-de-contact> et en

choisissant dans le formulaire le motif « Informations, nos conseils » et le sous-motif « Élections ».

Police :

par téléphone : 04 .63.05.22.22

ou par voie électronique à l'adresse : ddsp63@interieur.gouv.fr

● TRAVAUX SUR LA COMMUNE

1- TRAVAUX SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 41 EN DIRECTION DE RODDIAS ET AU SALET

Cette route va bénéficier d'une réfection de la couche de roulement en enrobé à froid. Les travaux sont programmés à la mi- juillet.

2- TRAVAUX SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 906

Fin juin la montée de Piboulet est en cours de réfection en enrobé à chaud.

3- TRAVAUX COMMUNAUX BOULEVARD DE LA FONTAINE QUI PLEUT, RUE DE VALETTE ET RUE DES LILAS

Après la reprise des malfaçons par l'entreprise, les chantiers vont être réceptionnés avant l'été, puis payés.

● TOURNÉE DE CONSERVATION CADASTRALE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que M. NOIRJEAN, géomètre du cadastre, sera de passage sur le territoire de la commune les 3 et 6 juillet 2020 afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

● OUVERTURE DES SALLES POUR LA TENUE DES RÉUNIONS

Dans le cadre de la phase 3 de déconfinement , et afin de permettre aux associations de tenir à nouveau des réunions, tout en respectant les strictes préconisations pour limiter la propagation du virus, deux salles seront proposées à compter du lundi 15 juin :

- La salle de réunion de la maison des associations qui ne peut accueillir plus de 7 personnes : 2 créneaux par jour (10h ou à partir de 15h) – réservations à faire en mairie ou au 04.73.53.01.21
- La salle de réunion de l'Espace Coubertin qui ne peut accueillir plus de 12 personnes : 2 créneaux par jour (10h ou à partir de 15h) – réservations à faire auprès de l'Espace Coubertin au 04.73.53.14.45

Les gestes barrières devront être strictement respectés. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition et le port du masque sera obligatoire.

Une désinfection des locaux sera opérée entre chaque utilisateur.

● BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Réouverture au public depuis le 2 juin :

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi et vendredi de 14h à 18h

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures barrière et de distanciation physique :

- Limitation du nombre d'entrées : 4 personnes maximum
- Port du masque préconisé

- Entrée et sortie différentes
- Respect des règles de distanciation physique dans la file d'attente et dans la bibliothèque
- Désinfection obligatoire des mains avec du gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie de la bibliothèque
- Respect du sens de circulation
- Désinfection et mise en quarantaine systématiques des livres rendus.

● COLLECTE DES DÉCHETS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour information aux usagers : les camions de collecte des déchets ménagers effectuent les tournées uniquement le matin de 5h à 12h sur la période estivale de mi juin au 11 septembre.

Il est demandé aux usagers de sortir leur bac/sac la veille au soir du jour de collecte .

- Ordures ménagères (bacs verts) : collecte le jeudi matin
- Emballages recyclables (bacs jaunes) : collecte 1 mercredi sur 2 (1er juillet, 15 juillet, 29 juillet, 12 août, 26 août, 9 septembre).

● DÉCLENCHEMENT DU PLAN CANICULE 2020 ET COVID-19

Dans un **contexte sanitaire particulier** s'ajoutant à des épisodes de forte chaleur attendus par Météo France cet été, le plan national canicule (PNC) débute le 1er juin avec son premier niveau de « *veille saisonnière* » et s'étendra jusqu'au 15 septembre 2020. Les mesures du plan national canicule font l'objet d'**adaptations pendant la crise sanitaire du Covid-19**.

Le CCAS, comme chaque année, ouvre un registre nominatif comportant les informations nécessaires pour nous permettre d'agir en cas de canicule .

Si vous êtes fragiles, isolés ou si vous êtes proches d'une personne en situation de fragilité, nous vous invitons à vous faire enregistrer grâce à des fiches qui sont à votre disposition en Mairie à l'accueil et dans la salle d'attente du CCAS .

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 04-73-53-01-21.

● AIDE COVID-19 JEUNES : AIDE DE 200 EUROS VERSÉE AUX ÉTUDIANTS ET AUX JEUNES PRÉCAIRES

Qui est concerné ?

Une aide de 200 € est versée au début du mois de juin aux étudiants, boursiers ou non boursiers, ayant perdu leur travail (à partir de 32h par mois, soit 8h par semaine) ou leur stage gratifié ainsi qu'aux étudiants originaires d'outre-mer isolés en métropole et qui n'ont pu rentrer chez eux en raison de la crise sanitaire.

Les apprentis et les étudiants en chômage partiel ne sont donc pas concernés.

Cette aide de 200 € est versée à partir du 25 juin 2020 aux jeunes de moins de 25 ans dans une situation « *précaire* » ou « *modeste* » bénéficiaires des allocations personnalisées au logement (APL).

Modalités d'attribution aux étudiants

Les étudiants doivent remplir un formulaire disponible sur le site etudiants.gouv.fr . Les instructions pour remplir les dossiers sont simplifiées et le versement de l'aide exceptionnelle intervient dans les semaines qui suivent.

Cette aide exceptionnelle vient en complément :

- des bourses sur critères sociaux ;
- des aides d'urgence ;
- des aides spécifiques mises en place par les établissements (bons d'achat alimentaire ou de matériel informatique et de téléphonie).

Modalités d'attribution aux jeunes précaires

Pour les jeunes de moins de 25 ans dans une situation « *précaire* » ou « *modeste* » bénéficiaires des allocations personnalisées au logement (APL), l'aide est versée à partir du 25 juin 2020 par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à ceux qui sont éligibles à cette aide. Le versement est automatique. Les jeunes concernés n'ont aucune démarche à réaliser. Il leur faut cependant vérifier que leurs coordonnées bancaires sont enregistrées ou à jour, dans l'espace « *Mon Compte* », rubrique « *Consulter ou modifier mon profil* » sur le site de la CAF.

Si les personnes vivent en couple, avec des enfants à charge ou non, une seule prime est versée par foyer.

Infos Diverses

● CANTINE SCOLAIRE

Lundi : salade de pâte aux œufs durs, galette de tofu provençale, haricots verts yaourt ou fromage, pastèque.

Mardi : carottes râpées, sauté de dinde persillé, tortis au beurre, yaourt ou fromage, compote.

Jeudi : Tartine de tzatziki (concombre), chipolatas, ratatouille maison, yaourt ou fromage, petit chou vanille.

Vendredi : Melon, surprise des vacances, glace.

● MESSES

Samedi 27 juin : 18h30 à Saint-Flour-l'étang

Dimanche 28 juin : 9h30 à Vollore-Ville
11h00 à Courpière

● LOCATIONS

Depuis 2019, pour les immeubles concernés par le permis de louer, **seules les annonces ayant obtenu l'accord pourront être publiées.**

- **A louer F3** – 80 m2 - Centre ville dans parc fermé et sécurisé – interphone – Surveillance vidéo – Chauffage gaz de ville individuel – Cave – Espace vert – Deux places de parking privé dans parc fermé – Etat neuf – Libre – tél : 04 73 53 02 83 ou 06 78 17 95 57

A louer appartement 3 pièces de 85 m2 – Terrasse – 1^{er} étage – Très clair – Centre Ville – Cuisine américaine, salon, 2 chambres, SDB avec douche italienne – WC séparés – VMC – Entrée sécurisée – Loyer 470 € + charges 42 € - Contact 06 11 85 78 12.

A louer appartement 2 pièces de 42 m2 – Très clair – Centre Ville – Cuisine américaine, Salon, 1 chambre, SDB douche italienne – WC séparés – VMC – Entrée sécurisée – Loyer 355 € + 37 € charges – Contact : 06 11 85 78 12.

A louer magnifique T1 entièrement meublé – Tout confort – kitchenette avec électroménager (lave-vaisselle – vaisselle) – Salon avec TV – Salle à manger – 1 sas entrée – 1 chambre séparée avec TV, living, lit 140 – Salle de bains avec douche et vasque – 1 WC - Interphone – Tél 06 26 09 48 15.

[OPHIS 04.73.41.16.16](http://OPHIS.04.73.41.16.16)

Résidence Pré de l'Hospice 1 :

Appartement type 4 de 75m² au 2^{ème} étage. Logement disponible de suite. Chauffage collectif. Loyer 469.48€ charges comprises.

Résidence Pré de l'Hospice 2 :

Appartement type 4 de 71m² au 2^{ème} étage. Logement disponible de suite. Chauffage au sol + convecteurs électriques. Loyer 622.03€ charges comprises.

Plus d'informations et de photos sur : <https://www.ophis.fr/notre-patrimoine/rechercher-un-logement-vacant>

● MODALITÉS D'ACCUEIL DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Dans le cadre de la réouverture de la Maison de l'Habitat, les modalités d'accueil de l'ADIL – Espace INFO ENERGIE 63 ont été adaptées.

Nous vous invitons toujours à privilégier les contacts par téléphone et par mail. Les conseillers assurent une permanence téléphonique au 04.73.42.30.75 aux horaires suivants :

- le lundi : 13H00 à 16H30 ;

- du mardi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 16H30.

La reprise des consultations en face-à-face est prévue depuis le lundi 22 juin 2020 **uniquement sur rendez-vous.**

Vous pouvez également nous contacter par mail sur contact@adil63.org ou via le formulaire de contact du site internet.

● MESURES ESTIVALES : ADAPTATION TEMPORAIRE DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE DE COURPIÈRE

Pendant la période estivale le bureau de poste de Courpière sera ouvert :

- Le lundi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le mardi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le mercredi de 09h00 à 12h00
- Le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le vendredi de 09h00 à 12h00.

● COS DE COURPIÈRE

LE COS de COURPIÈRE organise son 3^{ème} VIDE-GRENIER

le samedi 04 juillet 2020

au parc Lasdonnas-Pierre Peyronny à Courpière

Réservé aux particuliers

Déballage alimentaire réservé aux organisateurs

Entrée gratuite pour les visiteurs

Emplacement : 1,5 euros le mètre linéaire

Mesures sanitaires : port du masque et gel hydro alcoolique pour tous les vendeurs.

● CINÉMA LE REX

LA FILLE AU BRACELET – France 2020 – Drame – 1h36

Lise, 18 ans, vit dans un quartier résidentiel sans histoire et vient d'avoir son bac. Mais depuis deux ans, Lise porte un bracelet car elle est accusée d'avoir assassiné sa meilleure amie.

PAPI SITTER – France 2020 – Comédie – 1h37

Franck et Karine sont obligés de confier leur fille Camille, censée réviser son bac, à son grand-père André, gendarme retraité et psychorigide à souhait.

● TOUR DE FRANCE 2020

La 14^{ème} étape du Tour de France « Clermont-Ferrand / Lyon » partir de la Place de Jaude à Clermont-Ferrand le samedi 12 septembre 2020.

A Courpière la circulation sera perturbée entre 10 heures et 15 heures aux abords des axes suivants : D 223, sur la D906 et sur la D41.

Des informations plus précises seront données ultérieurement.

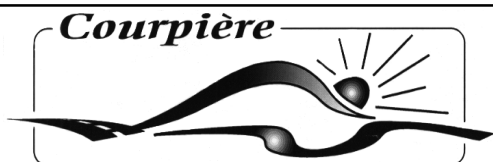


Séances :

Vendredi 26 juin -20h30
Lundi 29 juin - 20h30

Séances :

Samedi 27 juin – 20h30
Dimanche 28 juin – 20h30



MAIRIE DE COURPIÈRE - Département du PUY-DE-DOME - Place Cité Administrative Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.
Courriel : mairie@ville-courpiere.fr - **Site Internet** : www.ville-courpiere.fr